

Décision DG-2026-17 relative à la composition du Comité local de sélection PR SHS-A catégorie 1 – phase Concours

LE DIRECTEUR

Vu le code de l'Education notamment ses articles L. 952-6 et L. 952-6-1 ;
 Vu le décret n°2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture ;
 Vu l'arrêté du 2 novembre 2018 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des comités de sélection chargés du recrutement des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture ;
 Vu l'arrêté du 3 janvier 2020 relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des ensa ;
 Vu l'avis n°2026/CPS-restreint/021 du Conseil Pédagogique et Scientifique siégeant en formation restreinte le 10 mars 2026 fixant la composition nominative des comités de sélection ;
 Vu le règlement intérieur du comité de sélection de l'ensa Nantes pour le poste de Professeur du champ disciplinaire Sciences de l'homme et de la société pour l'architecture (SHS-A) en catégorie 1,

DECIDE

Article 1^{er} : La composition numérique du comité de sélection constitué pour le recrutement d'un Professeur dans la discipline SHS-A est fixée à 8 membres.

Article 2 : La composition nominative du comité de sélection chargé du recrutement du Professeur est fixée comme suit :

ENSA NANTES				
Référence de la fiche de poste : 2025-2129590 - Professeur des ENSA, catégorie 1				
Discipline : SHS-A				

Membres appartenant à l'ensa Nantes				
N° Ordre	Civilité	Nom	Prénom	Discipline
1	M	DEVISME	Laurent	SHS-A
2	M	ABADIE	Shahram	HCA
Membres extérieurs à l'ensa Nantes				
3	M	LAJARGE	Romain	SHS-A
4	Mme	OVERNEY	Laëtitia	sociologie
5	Mme	MOROVITCH	Barbara	SHS
6	M	APPERT	Manuel	VT
7	Mme	DE BIASE	Alessia	SHS-A
8	Mme	DESCHAMPS	Catherine	SHS

Article 3 : Monsieur Romain Lajarge, Professeur à l'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble, est désigné en qualité de Président de ce comité de sélection.

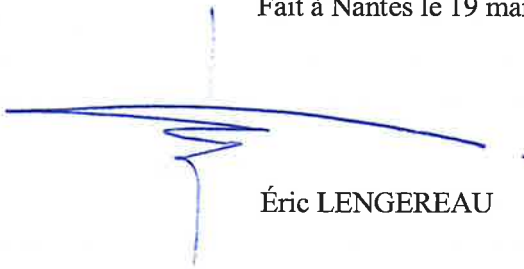
Article 4 : Madame Laëtitia Overney, Professeure à l'Université Le Havre Normandie, est désignée en qualité de Vice-Présidente/suppléante à la présidence, de ce comité de sélection.

Article 5 : Monsieur Laurent Devisme, Professeur à l'ensa Nantes, est désigné en qualité de référent interne de ce comité de sélection.

Article 6 : Le comité de sélection PR SHS-A fonctionne pour la durée de la campagne de recrutement 2026, pour le poste référencé à l'article 2. Après avoir délibéré sur les candidatures et déterminé la liste des candidats retenus, il est mis fin au comité de sélection.

Article 7 : Les services administratifs de l'ensa Nantes sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes le 19 mars 2026



Éric LENGEREAU